

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

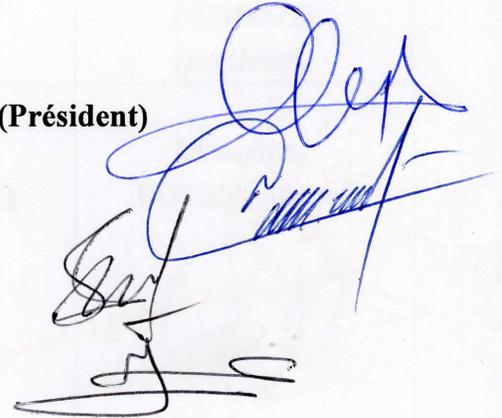
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMARI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Dix (10) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur en Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 954 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)
Monsieur MAMMARI Larbi,	Chef du centre (membre)
Madame BENTAYEB Nawel,	correctrice (membre)
Madame MOSTEFAI Sabrina,	correctrice (membre)



Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 954 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieure en Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Institut National Supérieur de Formation Professionnelle Tizi-Ouzou 2) ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (03 postes ouverts) ;

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

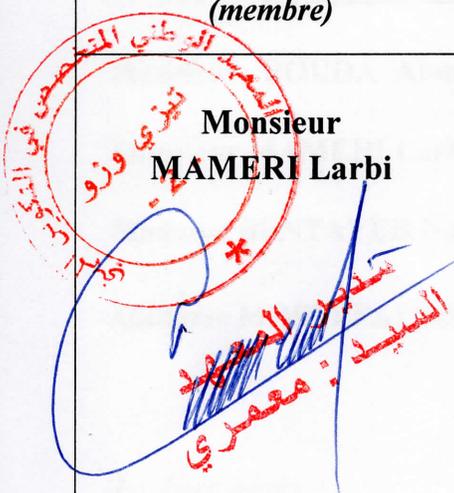
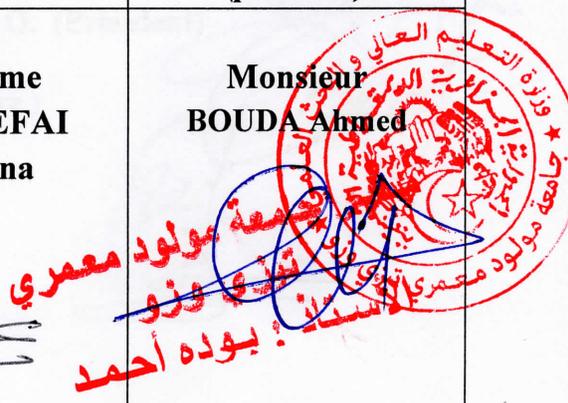
- 1-MEHALA Ali 12,14
2-AIT AMAR Yasmina ép. SERRADJI 12,06
3-KERFI Dehbia 11,71

-Liste d'attente par ordre de mérite:

- 1- LALAMI Fadoua 11,64

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
 <p>Monsieur MAMERI Larbi</p>	<p>Madame BENTAYEB Nawel</p> 	<p>Madame MOSTEFAI Sabrina</p> 	 <p>Monsieur BOUDA Ahmed</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.